



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Le 13 avril 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 13 avril 2026 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents : Monsieur Christian Peiry, maire
Madame Louise Perreault, conseillère, poste numéro 1
Monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, maire sup
Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5

Était absent : Madame Audrey Guillemette, conseillère, poste numéro 6

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Christian Peiry

Était également présente : Madame Tracy Kelly
Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h30, le maire, monsieur Christian Peiry, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

170-04-26
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Sur la proposition de : Benoit Fournier
Appuyé par: Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;

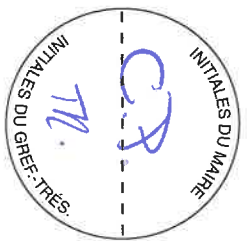
**3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
9 MARS 2026;**

171-04-26
**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
MARS 2026**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 soit adopté.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
4.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. CORRESPONDANCES;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;

6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE;

- 9 mars - animé séance du conseil
- 11 mars - rencontre à la MRC
- 16 mars - séance de travail à la municipalité
- 18 mars - rencontre à la MRC sur les énergies renouvelables
- 23 mars - séance de travail à la municipalité
- 25 mars - rencontre à la RIAM
- 30 mars - séance de travail à la municipalité
- 1 avril - comité consultatif agricole
- 7 avril - séance de travail à la municipalité
 - animé le caucus municipalité
- 8 avril - rencontre à la MRC

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de mars 2026.

172-04-26 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2026

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de mars totalisant **72 014.13\$**

Liste des comptes payés au 31 mars 2026

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
L2600068	Receveur général du Canada	959.94
L2600069	Ministre du revenu du Québec	2 735.54
L2600070	Côté et fils inc.	253.53
L2600071	Visa Approvisionnement	144.48
L2600072	Hydro-Québec	98.01
L2600073	Village de Roxton Falls	178.52
L2600074	MRC D'Acton	21 936.50
L2600075	Matériaux Laverdre inc.	42.10
L2600076	Imprimerie Sercost inc.	218.47



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

L2600077	Éric Jacques - déneigement	18 533.97
L2600078	Aquatech	586.95
L2600079	Buropro Citation	32.72
L2600080	La Paperasse	156.38
L2600081	Lumicom	97.73
L2600082	Tracy Kelly	30.24
L2600083	Jonathan Brodeur	108.00
L2600084	Visa approvisionnement	56.60
L2600085	Cooptel	226.74
L2600086	Desjardins sécurité financière	614.01
L2600087	Ville d'Acton Vale	549.40
L2600088	Les publications municipales	1 207.24
L2600089	Chapiteau Excellence	350.00
L2600090	Méchoui Expert	500.00
L2600091	Jonathan Brodeur	105.12
L2600092	Régie inter d'Acton et des maskoutains	3 112.32
L2600093	Visa Approvisionnement	60.50
L2600094	ADMQ - Zone Montérégie Est	247.20
L2600095	Lamian Tech	2 759.38
L2600096	Groupe Pro-L. Inc.	862.31
L2600097	Martech	106.36
L2600098	Visa Approvisionnement	181.60
L2600099	GC Crédit-Bail Québec inc. Grenke	334.58
L2600100	Jonathan Brodeur	216.00
L2600101	Société d'histoire de la Haute Yamaska	360.00
L2600102	Tracy Kelly	165.60
L2600103	Hydro-Québec	1 177.84
L2600104	Plombair	685.87
L2600105	Martech	85.37
L2600106	Jonathan Brodeur	170.64
L2600107	Pièces d'autos Valcourt	25.04
L2600108	Aquatech	586.95
L2600109	Buropro Citation	64.65
L2600110	Jonathan Brodeur	87.84

TOTAL

61 012.24\$

Salaires nets payés au 31 mars 2026

Employés :	8 104.97\$
Conseil municipal :	2 896.92\$

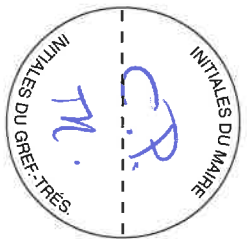
TOTAL

11 001.89\$

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Bruno St-Germain
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2026;



No de résolution
ou annotation
173-04-26

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2026

Liste des comptes à payer au 31 mars 2026

TOTAL :

XXXXXXXXX

Sur la proposition de : Bruno St-Germain

Appuyé par : Louise Perreault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 MARS 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 31 mars 2026 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 31 mars 2026, lequel démontre :

	Pour le mois de mars	Cumulatif 2026
Revenus de fonctionnement :	\$ 208 453.07	\$ 412 056.40
Dépenses de fonctionnement :	\$ 73 049.71	\$ 239 942.76

7.4. RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION;

174-04-26

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2027 soit acceptée telle que rédigée ;

ATTENDU QUE LUSSIER CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC., soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société en actions;

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte l'offre de service de LUSSIER CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.

Sur la proposition de : Louise Perreault

Appuyé par : Benoit Fournier

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE

7.5. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET FSPS LOCAL POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX PÉDAGOGIQUES DE VITESSE, DU SENTIER MICHEL CÔTÉ AINSI QUE L'ACHAT DE CLASSEURS PARE-FEU;

175-04-26

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET FSPS LOCAL POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX PÉDAGOGIQUES DE VITESSE, DU SENTIER MICHEL CÔTÉ AINSI QUE L'ACHAT DE CLASSEURS PARE-FEU

ATTENDU QUE le conseil désire installer deux panneaux pédagogiques de vitesse sur le chemin de Béthanie, faire le sentier Michel Côté ainsi que l'achat de classeurs pare-feu;

ATTENDU QU'il existe une subvention de la MRC d'Acton, le Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS), pour soutenir des projets locaux et régionaux;

ATTENDU QU'un montant de 50 000\$ est alloué à la municipalité de Béthanie;

QUE le conseil municipal de Béthanie autorise le dépôt du projet et autorise madame Tracy Kelly à signer les documents.

Sur la proposition de : Alexandre Harpin

Appuyé par : Benoit Fournier

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

7.6. OFFRE DE SERVICE URBATEK – INSPECTEUR MUNICIPAL;

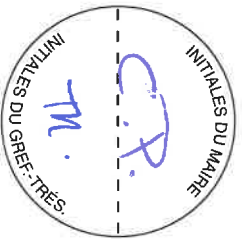
176-04-26

OFFRE DE SERVICE URBATEK – INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a besoin d'un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE à la suite du désistement de la firme GESTIM, la firme URBATEK nous a fait une offre de service pour un inspecteur municipal;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie mandate sa directrice générale, madame Tracy Kelly, à signer le contrat avec la firme URBATEK.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Bruno St-Germain

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;

8.2. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 EN PRÉVENTION INCENDIE;

177-04-26

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 EN PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a envoyé par courriel son rapport annuel en prévention incendie pour approbation par le conseil municipal ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal en ont pris connaissance lors du caucus tenue le 7 avril dernier ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie adopte le rapport tel que présenté.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain

Appuyé par : Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE

8.3. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE;

178-04-26

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

*** AVEC DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (chapitre S-2.4), les municipalités locales sont les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de cette loi, les municipalités locales doivent établir un plan de sécurité civile dans lequel sont notamment consignées des mesures de préparation générale pour répondre à un sinistre ou à son imminence, dont des procédures d'alerte de sa population et de mobilisation des ressources et le maintenir à jour;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Béthanie reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par madame Tracy Kelly, directrice générale, soit adopté;

QUE la directrice générale, madame Tracy Kelly, soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par: Bruno St-Germain

Il est résolu à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE

8.4. ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – OPTIMISATION DES RESSOURCES ENTRE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON;

179-04-26

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – OPTIMISATION DES RESSOURCES ENTRE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

ATTENDU QUE les municipalités d'Acton Vale, de Béthanie, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Sainte-Christine, de Saint-Nazaire d'Acton, de Saint-Théodore d'Acton et d'Upton désirent présenter un projet d'étude d'opportunité pour l'optimisation des ressources entre les services de sécurité incendie;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie s'engage à participer au projet intitulé « Étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie de la MRC d'Acton »;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, réparti au prorata de la population entre les municipalités participantes;

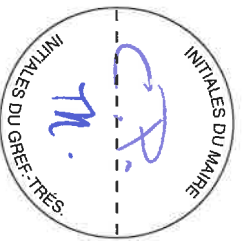
QUE le conseil nomme la Ville d'Acton Vale organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

QUE le conseil désigne la directrice générale, madame Tracy Kelly et le maire, monsieur Christian Peiry pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain

Appuyé par : Alexandre Harpin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

ADOPTÉE

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;

9.1. TECQ 2024-2028;

180-04-26
TECQ 2024-2028

*** AVEC DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;*

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité de Béthanie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Béthanie s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne; le décès de celle-ci; des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité de Béthanie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Béthanie s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité de Béthanie s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Béthanie s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

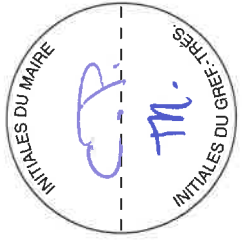
ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;

10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

181-04-26

4034



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

10.2. DEMANDE CPTAQ – IMPLANTATION D'UN SENTIER PÉDESTRE

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie souhaite augmenter les activités de loisirs et de plein-air pour les citoyens, citoyennes et pour les visiteurs ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie est déjà engagée dans le développement du projet Sentiers de Béthanie avec les fonds obtenus auprès des programmes FSPR de la MRC d'Acton et EPR/TNT de Tourisme Montérégie ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Béthanie reconnaît l'importance de ce projet pour le développement récréotouristique de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité, la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) et les propriétaires du lot 6 361 654, 307, rang 5, travaillent en collaboration afin de mettre en place un sentier pédestre complémentaire à l'activité agricole afin de compléter l'expérience offerte aux visiteurs de la Halte-rivière Agnès-Favreau-et-Hector-Blanchard;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 0,03 ha, soit une portion infime de la propriété totale;

ATTENDU QUE la propriété localisée au 307, rang 5, Béthanie, lot 6 361 654, se situe dans la zone 504, la classe B-7 observation nature y est autorisée, l'usage projeté est conforme à la réglementation municipale en vigueur, sous réserve de l'obtention d'un avis de conformité de la CPTAQ à cet effet;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot 6 361 654 est limité en raison de la qualité des sols (classes 5-5 T, 7-5 T, 3-7 F, et 4-3 PF);

ATTENDU QUE les sentiers pédestres s'aménagent davantage dans des milieux naturels que dans un périmètre urbain;

ATTENDU QUE l'usage agricole se poursuivra sur la très grande majorité du lot 6 361 654 et que l'utilisation autre qu'agricole n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités;

ATTENDU QUE le sentier est prévu dans une portion boisée non exploitée à plus de 300 mètres d'un établissement d'élevage, l'utilisation autre qu'agricole n'aura pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté, sur les activités agricoles existantes, leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles sur les lots avoisinants;

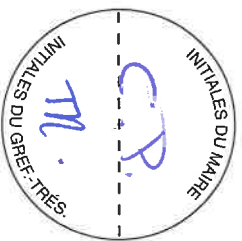
ATTENDU QU'il n'existe aucune contrainte ou effet négatif sur l'environnement, ou les ressources en eau et en sol dans la municipalité et la région;

QUE la municipalité de Béthanie appuie la demande d'autorisation déposée auprès de la CPTAQ pour l'implantation d'un sentier pédestre sur le lot 6 361 654.

QUE la Municipalité de Béthanie reconnaisse que le projet d'implantation du sentier pédestre est conforme à la réglementation municipale et n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes ni sur l'environnement.

QUE la Municipalité de Béthanie transmette cette résolution à la CPTAQ pour appuyer la demande d'autorisation.

QUE cette résolution soit communiquée à la Corporation de Développement de la rivière Noire (CDRN).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

QUE le maire, monsieur Christian Peiry, et la directrice générale, madame Tracy Kelly, soient autorisés à signer toute documentation nécessaire à la réalisation de ce projet;

QUE la municipalité de Béthanie soutient la *Corporation de Développement de la Rivière Noire* (CDRRN) dans le développement du projet des sentiers pédestres de Béthanie;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour 2026 de l'aménagement de la Halte-Rivière et des sentiers pédestres;

Sur la proposition de : Benoit Fournier

Appuyé par : Louise Perreault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE;

11.1. LE GRAND TOUR DE VÉLO QUÉBEC;

182-04-26 LE GRAND TOUR DE VÉLO QUÉBEC

ATTENDU QUE le Grand Tour, une randonnée cyclo touristique qui passera par Béthanie les 4 et 5 août 2026;

ATTENDU QU'un droit de passage est demandé pour circuler sur le chemin de Béthanie, chemin Monty, le 3^e rang, rang Ste-Genève, le 10^e rang, et sur le chemin Boscobel;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la municipalité de Béthanie de manifester son accueil et son hospitalité aux cyclistes de passage dans la municipalité et son appui au Grand Tour de Vélo Québec;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte d'accueillir les cyclistes du Grand Tour Vélo Québec en leur donnant accès au réseau routier.

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Bruno St-Germain

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉE

12. AUTRES INFORMATIONS;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE;



No de résolution
ou annotation

183-04-26

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

LEVÉE DE LA SÉANCE

QUE la séance soit levée à 19 h 15

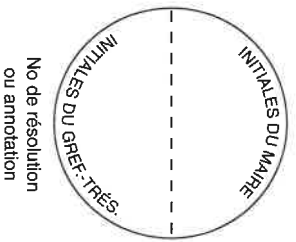
Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE

Monsieur Christian Peiry
Maire

Madame Tracy Kelly, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie**



No de résolution
ou annotation